



## CONVENTION TEEPEE

Transparence - Ethique - Enseignement - Promotion - Encadrement - Evaluation  
DE COLLABORATION AVEC L'INDUSTRIE  
POUR LA FORMATION INITIALE PROCEDURALE

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **L'Etablissement de Santé (Hôpital) et/ou d'Enseignement et Recherche (Faculté) :** Etablissement recevant la formation

**Dont le siège est situé :** Adresse

**Représenté par :** Nom Prénom

- **le Directeur d'UFR :** Nom Prénom

- **le Responsable de l'enseignement objet de la convention :** Nom Prénom

**Fonction :** Titre, statut de membre formateur, ou autre

*Ci-après désignés l' « Etablissement-SER »,*

ET

**La Société :** Nom de la Société

**dont le siège est situé :** Adresse

**Représenté par :** Nom Prénom

**le référent pédagogique si applicable :** Nom Prénom

*Ci-après désignée la « Société » ou « Nom de la Société »,*

*Ci-après conjointement désignées « Parties »,*

**VU :**

- La Réforme du 3<sup>e</sup> cycle (2016) ;
- Les arrêtés fixant les maquettes de formation (12 Avril 2017) ;
- La Charte Déontologique des Doyens (2017) portant sur l'Ethique et la Transparence des relations des enseignants avec l'industrie ;
- L'article L.1453-7 du Code de la Santé Publique, adopté par la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- La note d'information DGOS/RH2/2020/157 du 11 septembre 2020 relative à l'application de l'article L.1453.3 du code de la santé publique aux fins de mise en oeuvre du dispositif "encadrements des avantages".
- le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

**ET ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :**



Le responsable de l'Enseignement, objet de cette convention, certifie :

- qu'il s'agit d'une action relevant de :
  - Formation initiale médicale en orthopédie-Traumatologie
  - Autres, mais impliquant des étudiants (2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle) : Précisez
- qu'il a vérifié :
  - La qualification et les agréments des médecins formateurs intervenant dans cet enseignement ;
  - L'adéquation entre leur nombre et celui des étudiants ou personnels formés ;
  - La conformité de cette formation avec les règles de la "Charte Ethique des Doyens" (2017) ;
  - La conformité de cette formation avec l'article L.1453-7 du Code de la Santé Publique, adopté par la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
  - Le respect du RGPD concernant les informations personnelles des étudiants et formateurs pour toutes les actions concernant l'enseignement.

### **T**ransparence

Le responsable de l'Enseignement :

- Accepte que les liens d'intérêts des enseignants participant soient analysés sur les 5 dernières années lors de l'instruction du dossier (avantages matériels et rémunérations sur <https://www.transparence.sante.gouv.fr>), puis éventuellement publiés sur le site de l'UFR du lieu de la formation ;
- S'engage à faire respecter les règles de déclarations de liens d'intérêts au début de toutes les présentations de la formation.

### **E**thique

Le responsable de l'Enseignement et le référent pédagogique de la Société :

- S'engagent à interdire toute intrusion commerciale lors des présentations orales, précédents ou accompagnant la formation, et à accepter et promouvoir le discours critique vis à vis des dispositifs implantables et ancillaires utilisés en adéquation avec l'état de l'art des connaissances concernant la formation.

### **P**romotion

Le promoteur principal du cours est : Cocher la case correspondante ci-dessous et préciser dans ce champ si besoin

A-Promotion par Encadrants Formation initiale: Noter "coordination(s) si enseignement mutualisé"



- A1-Collège de la spécialité (CFCOT)
  - A2-Coordinations inter-UFR (établissements)
  - A3-Coordination locale intra-UFR (services)
  - A4-PU et MCU (action isolée)
  - A5-RTS et/ou ETS des centres agréés (action isolée)
  - A6-Comité pédagogique des Sociétés Partenaires et Associées du CNP-COT
- B-Promotion par industriel**
- B1-Fondation dédiée à l'enseignement
  - B2-Fondation dédiée à la recherche
  - B3-Direction commerciale
- C-Promotion par étudiant**
- C1-Associations d'étudiants, loi 1901 ou non: *précisez et produire statuts*
  - C2-Société savante (branche junior): CJO, SFA junior, CNJC...: *précisez*
  - C3-Autres: *précisez*

### Enseignement

Le responsable de l'Enseignement précise la phase DES et le numéro de module de l'action de formation au sein de la maquette concernée (cf annexe 1) :

1) la (les) spécialités DES de :

- Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
- Autre: *précisez*

2) la (les) phase(s) concernée(s) : Cochez les cases correspondantes ci-dessous et Précisez le nombre d'internes concernés dans ce champ

Phase socle

DES 1 (PS): .....

Phase approfondissement

DES 2 (PA1): .....

DES 3 (PA2): .....

DES 4 (PA3): .....

Phase consolidation

DES 5 (PC1): .....

DES 6 "PC2): .....

3) le(s) module(s) de formation (cf annexe 1) :

Choisissez le module de la maquette

Choisissez le module de la maquette

Choisissez le module de la maquette

### Encadrement

Le responsable de l'Enseignement s'assure de la qualification pédagogique de l'encadrement et en renseigne les noms :

NOM Prénom

Titre, statut de membre formateur si applicable

NOM Prénom

Titre, statut de membre formateur si applicable

NOM Prénom

Titre, statut de membre formateur si applicable

NOM Prénom

Titre, statut de membre formateur si applicable

NOM Prénom

Titre, statut de membre formateur si applicable

NOM Prénom

Titre, statut de membre formateur si applicable

NOM Prénom

Titre, statut de membre formateur si applicable

NOM Prénom

Titre, statut de membre formateur si applicable



NOM Prénom	Titre, statut de membre formateur si applicable
NOM Prénom	Titre, statut de membre formateur si applicable

*Au moins 50% des médecins formateurs participant à la formation sont agréés pour la formation initiale : universitaire, et/ou encadrants professionnels de stage déclarés sur SIDES NG et auprès de leur UFR, et/ou membres formateurs du Collège pédagogique de la société scientifique correspondant à l'expertise de la formation.*

### **Efficacité - Evaluation**

Le responsable de la formation et/ou le responsable pédagogique de la Société :

S'engage(nt) à évaluer à la fois les étudiants et la formation (par les étudiants) à la fin de l'action et à pouvoir fournir les fiches d'évaluation correspondantes aux coordonnateurs du DES concerné.

### **CELA EXPOSE, LES PARTIES CONVIENNENT ET ARRETTENT CE QUI SUIVIT :**

#### **Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, de l'Enseignement" dans l'établissement-SER ou en relation directe avec lui.

#### **Engagements de l'Etablissement-SER**

**L'Etablissement-SER s'engage à :**

Préciser

Exemples : réception du matériel et accueil des assistants techniques de la société la veille ou le jour de la formation, mise à disposition de locaux (salle de cours), assurer l'installation de postes et la fourniture électrique nécessaire, etc.

L'ensemble sera réalisé sous la supervision de XXX.

**L'Etablissement-SER** laisse aux organisateurs le soin d'organiser la diffusion des informations concernant l'Enseignement auprès de l'auditoire concerné et de recueillir les inscriptions dans le strict respect du RGPD.

#### **Engagement de la Société**

**La Société** met à disposition de l'Etablissement-SER Précisez (matériel, camion mobile, etc.), afin de former les professionnels de santé, par cet Enseignement. Les formations sont menées sur Préciser : sujets anatomiques/sawbones/autres et sont assurées par des formateurs universitaires et/ou agréés par leurs Collèges pédagogiques de Sociétés Scientifiques, aidés par du personnel assistant technique de la Société formé à cette mission.

**La Société** assure la formation de ses assistants techniques, et la sécurité des personnes formées.

**La Société** prend en charge le coût de l'Enseignement. La prise en charge du coût, limitée à la durée de l'événement, inclut :

La mise à disposition des stations de travail



- Le matériel nécessaire à la formation (instruments)
- Les services d'un ou plusieurs assistants techniques



---

Autres : Préciser

Précisions si nécessaire. Le cas échéant, préciser : « *La Société s'engage à l'issue de l'Enseignement à : ...* »

**Engagements réciproques**

**Aucune hospitalité ne sera délivrée.**

**Aucune rémunération ne sera versée aux encadrants pour l'enseignement objet de la convention.**

**Dates, heures et lieu de la formation**

UFR/locaux universitaires : Préciser

Etablissement de santé : Préciser

Autre : Préciser

Précisions

**Durée de la Convention**

La présente convention est conclue pour Préciser.

**Annexes**

Annexe 1 : Organigramme des modules de formation procédurale de la spécialité

Annexe 2 : Liste des participants ciblés

Annexe 3 : Préciser

<p><b>Pour le directeur de l'UFR</b> <b>Fait à :</b> Préciser <b>Date :</b> Choisir la date Prénom, Nom : Préciser Fonction : Doyen Signature :</p>	<p><b>Pour le responsable de l'enseignement</b> <b>Fait à :</b> Préciser <b>Date :</b> Choisir la date Prénom, Nom : Préciser Fonction : Préciser Signature :</p>
---	---



<p><b>Pour La Société</b> <b>Fait à :</b> Préciser <b>Date :</b> Choisir la date <b>Prénom, Nom :</b> Préciser <b>Fonction :</b> Préciser <b>Signature :</b></p>	<p><b>Pour le directeur de l'établissement lieu de l'enseignement</b> (si autre que la faculté) <b>Fait à :</b> Préciser <b>Date :</b> Choisir la date <b>Prénom, Nom :</b> Préciser <b>Fonction :</b> Préciser <b>Signature :</b></p>
--	--





---

**Annexe 2 : Liste des participants ciblés**

<b>Nom de l'action de formation</b>
<b>Date et heure :</b> Préciser
<b>Lieu :</b> Préciser